

OBJET DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET

Réf. 2016-32 -feuillet 1/2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 AOUT 2016 A 20H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Maire :

<u>Présents</u>: Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Marie-Noëlle MINARD, Thierry DUFOUR, Eric PIERRE, Dominique BOUVET, Bénédicte VIVIANT, Laurence NIQUET, Yoan MAZZA, François FOSSOUX.

Représentés: néant

Absents: Chantal MACQUET, Christelle COMBET, Jean-Philippe TAVARES

<u>Secrétaire de séance</u> : Eric PIERRE Nombre de conseillers en exercice : 13 Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 10

Rapporteur Daniel AUDIBERT

Il est constaté qu'il est nécessaire de prévoir :

 des crédits supplémentaires au chapitre 16 du budget principal 2016 en section d'investissement sur le compte « 165 », en raison d'un remboursement de caution suite au départ des locataires d'un appartement communal sis place Verdun à Nonglard.

A cet effet, la décision modificative suivante est proposée :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		DEPENSES	
Chapitre 23 compte 2313	- 550.00	Chapitre 16 compte 165	+ 550.00

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette décision modificative.

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers présents

Se sont abstenus : néant Se sont opposés : néant



<u>OBJET</u> DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL 2016

Réf. 2016-32- feuillet 2/2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 AOUT 2016

SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
	SIGNATURE

Date de convocation : 25/08/2016 Fait et délibéré le jour, mois

Et an que dessus, le 30/08/2016

Pour extrait conforme

Date d'affichage : 31/08/2016 A Nonglard, le 30/08/2016

Le Maire,

Christophe GUITTON

Acte télétransmis en Préfecture le 31/08/2016